

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

vendredi 4 mai 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Spécial invalidité du nouveau rite épiscopal

Le Comité International Rore Sanctifica réplique à l'abbé Celier

Après l'abbé Cekada, le CIRS réplique à son tour à l'articulet de *Fideliter* (n°177) sur la prétendue validité sacramentelle des sacres épiscopaux selon le nouveau rite promulgué par Montini-Paul VI le 18 juin 1968.

Télécharger le communiqué du CIRS du 2 mai 2007 depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

Puisque dans le dernier numéro d'*Aletheia*, **Yves Chiron**, l'ami de l'abbé Celier (FSSPX), vient de publier tout le bien qu'il pense (évidemment !) du travail du directeur de *Fideliter* au sujet de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale (1968), nous constatons que le débat s'étend :

« On lira encore avec profit un article polémique de l'abbé Celier consacré à la « validité de l'épiscopat ». Certains auteurs et sites sédévacantistes développent, depuis quelques mois, une campagne cherchant à démontrer que le nouveau rite de consécration épiscopale promulgué en 1968 est invalide et que, par conséquent, tous les évêques consacrés selon ce nouveau rite ne le sont pas et que donc tous les prêtres qu'ils ont ordonnés ne sont pas prêtres !

L'abbé Celier démontre que le rite de 1968 est « certainement valide en soi » mais qu'il peut y avoir des « doutes sur certaines ordinations », épiscopales et sacerdotales.

On sait par ailleurs que la FSSPX, à plusieurs reprises, a réordonné des prêtres dont l'ordination, hors de la FSSPX, avait été jugée douteuse par elle » Yves Chiron, Aletheia, n°109, 4 mai 2007

Le débat sur la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale **est désormais en train de s'élargir** et de gagner l'ensemble de la sphère de la Tradition.

Les milieux *Ecclesia Dei* tentent encore d'endiguer les questions légitimes que se posent les fidèles afin de pouvoir accéder à des sacrements valides, en censurant justement la publication de cet article de l'abbé Celier,

bien que celui-ci soit favorable à la prétendue validité, c'est ce qui vient de se passer sur le *Forum Catholique* : pour ces milieux terrorisés, la question ne doit même pas être évoquée !

Le CIRS a publié dans son communiqué¹ du 1^{er} mai 2007 la réplique de l'abbé Cekada, l'un de ses collaborateurs, et maintenant, c'est par un communiqué² du 2 mai 2007 que le CIRS réplique dans son ensemble aux sophismes développés par l'abbé Celier.

L'étude du CIRS fait apparaître que **l'abbé Celier a puisé l'essentiel de son argumentaire dans l'article du bénédictin conciliaire Ansgar Santogrossi, publié en juin 2006 dans le n°6 de la revue *Objections de l'abbé de Tanoüarn*.**

Rappelons que **l'abbé Barthe** a préfacé un ouvrage d'Ansgar Santogrossi sur l'œcuménisme et qu'il apparaît un peu comme son Sponsor dans la promotion de ce spécialiste de Dun Scot au sein des milieux de la Tradition en France.

L'abbé Celier fait mine d'ignorer que paru en juin 2006, **l'article de Santogrossi a été publiquement réfuté par une étude³ approfondie et définitive du CIRS sur cet article, en août 2006.** 8 mois plus tard, l'abbé Celier publie son article, comme s'il ne s'était rien passé et comme si les arguments de Santogrossi avaient été acceptés comme des évidences, alors que leur fausseté et leur faiblesse ont été totalement mises à jour. Cette technique est classique, elle se fonde sur l'idée que la répétition des erreurs finit par l'emporter auprès du public et que l'étude de la vérité des objections est facultative pour celui dont l'argumentation est mise à bas.

En fournissant aux lecteurs de *Fideliter* une argumentation puisée essentiellement chez Santogrossi, **l'abbé Celier fait en quelque sorte de *Fideliter*, la revue du District de France, la succursale de la revue *Objections*, et relaie au sein de la FSSPX l'action de son ancien compère l'abbé de Tanoüarn qui fut en 2003 l'éditeur de l'ouvrage de l'abbé Celier-Sernine « *La Paille et le sycamore* ».**

Il est étonnant que l'abbé de Cacqueray, sous l'autorité duquel est publiée la revue *Fideliter*, se soit prêté à une telle manœuvre, qui en quelque sorte favorise, par l'action d'un abbé Celier, **un entrisme subtil de l'IBP au sein du District de France de la FSSPX.**

Cela montre sous un jour différent son apparente polémique actuelle avec l'abbé Laguérie au sujet de la messe, qui n'apparaît alors que comme une manœuvre de diversion, **pendant que l'abbé Celier procède silencieusement à la diffusion des idées erronées du bénédictin conciliaire au sein de la FSSPX.**

De la même manière l'abbé de Cacqueray a accepté de couvrir de son autorité l'approche moderniste du « *rite de La Rocque* » et aussi le livre de l'abbé Celier au sujet des relations de la FSSPX avec Rome, où **ce dernier prend la parole en lieu et place de Mgr Fellay.**

L'abbé Celier serait-il devenu désormais le mentor de l'abbé de Cacqueray ?

L'analyse minutieuse du CIRS met incidemment à jour cette manœuvre d'intoxication doctrinale à partir des « travaux » de Santogrossi, et réfute totalement les pseudos arguments de **l'abbé Celier, qui, après l'abbé de Tanoüarn, voudrait faire passer cette véritable « farce théologique » du Frère bénédictin pour un travail théologique sérieux et digne de considération.**

Il apparaît ainsi, par exemple dans le faux argument qui consiste à mettre en cause la signification de la forme sacramentelle essentielle de l'ancien rite de consécration presbytérale, que **l'abbé Celier a recours à des arguments protestants et Anglicans.**

¹ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-01_Abbe_Cekada_replique_a_Celier.pdf

² http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

³ [http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_\(ex_tomo_3\)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf)

Où donc cet abbé va-t-il mener la FSSPX, dans quelle apostasie doctrinale, afin de parvenir à faire réussir son projet de ralliement à la Rome apostate qu'il poursuit inlassablement avec les autres membres du réseau des infiltrés modernistes de la FSSPX ?

Si l'on suit **l'abbé Celier et l'approche Anglicane et moderniste qu'il adopte** face à la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale, le Pape Léon XIII aurait eu tort de condamner définitivement les Ordres Anglicans et de les déclarer infailliblement « *absolument nuls et entièrement vains* ».

Mais ce qui ressort le plus nettement de cette réplique du CIRS, **c'est la réalité de l'incompétence théologique effarante et la légèreté incroyable des connaissances de l'abbé Celier sur cette question**, qui se comporte comme s'il ignorait tout des réfutations qui ont déjà été apportées publiquement et depuis longtemps par le CIRS et l'abbé Cekada.

Nous vous invitons à faire connaître largement autour de vous, tout spécialement auprès des lecteurs de *Fideliter*, cette réplique du CIRS ainsi que celle de l'abbé Cekada.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

EXTRAIT DU

Communiqué⁴ du 2 mai 2007 du Comité international Rore Sanctifica

Réponse au désarroi d'un partisan de la validité : l'abbé Celier (FSSPX) (*Fideliter* n°177 mai-juin 2007)

En résumé : la méthode anglicane et moderniste de l'abbé Celier

L'articlelet que l'abbé Celier vient de publier dans la revue *Fideliter* (n°177) où il prétend démontrer la validité du nouveau rite de consécration épiscopale constitue un véritable ramassis de sophismes puisés à plus de 50% dans les faux arguments du bénédictin conciliaire Ansgar Santogrossi, promu par l'abbé de Tanoüarn dans le n°6 de la revue *Objections* en juin 2006 et que nous avons amplement réfuté très en détail en août 2006.

L'abbé Celier adopte une approche commune aux Anglicans et aux protestants par sa mise en cause d'une soi-disant insuffisance de la forme essentielle de l'ordination presbytérale traditionnelle afin de se libérer des deux critères contraignant que la Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* du Pape Pie XII fait peser sur la forme essentielle d'un rite d'ordination.

L'abbé Celier fait mine d'ignorer l'hérésie transitive onctionniste et anti-trinitaire contenue dans la nouvelle forme sacramentelle essentielle identifiée par Montini-Paul VI et il ignore de même l'intention anti-catholique manifestée publiquement par le père de la réforme, le prêtre lazarisite franc-maçon Annibale Bugnini ✱✱, dit « *Buan* » de son nom de code maçonnique.

L'abbé Celier mêle (ignorance volontaire ou incompétence théologique ?) les trois notions distinctes de **potestas ordinis** épiscopale (pouvoir d'ordre épiscopal) **potestas ordinandi** (pouvoir à ordonner) et de **gratia ordinis** épiscopale (grâce épiscopale). Le pouvoir d'ordre épiscopal comprend le pouvoir à ordonner, ainsi que le pouvoir à confirmer. Tel un moderniste, l'abbé Celier invente des concepts tels que « formule », en lieu et place des termes précis de la théologie catholique (forme sacramentelle essentielle). Au terme de cette compilation de sophismes l'abbé Celier amorce une fuite en avant digne de la tradition quasi-agnostique en prétendant que la prononciation d'une « formule un peu vague » par des lèvres épiscopales suffit à assurer de la consécration sacramentellement valide d'un évêque.

⁴ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-02_Replique_a_Abbe_Celier.pdf

Sur le plan simplement rationnel, l'articulet de l'abbé Celier viole d'une part les règles de la logique et d'autre part les règles scientifiques fixées pour les travaux théologiques ou universitaires : absence de citation des sources, absence de note, imprécision dans le vocabulaire.

Nous rappelons que le bénédictin conciliaire Santogrossi dans l'article duquel l'abbé Celier puise à pleines mains son argumentation avait commis deux fausses citations en juin 2006 dans le but de tromper ses lecteurs :

- a) Il avait omis le mots « fideliter – fidèlement » dans sa citation de la forme du diaconat, avec le but d'égaliser la grâce d'ordre et le pouvoir d'ordre.
- b) Il avait donné l'impression que dans la forme traditionnelle épiscopale identifiée par le Pape Pie XII on trouverait « *comple in presbytero tuo* », au lieu de « *comple in sacerdote tuo* », parce qu'il voulait prouver au lecteur étymologiquement que même la forme ancienne parle d'« ancien » alors qu'elle parle de Sacerdoce.

Nous avons dévoilé ces trucages dans notre réfutation du texte de Santogrossi publiée en août 2006⁵.

Dans ce présent communiqué nous réfutons les trois principales conclusions erronées que l'abbé Celier pose à la fin de son articulet.

Avec un tel défenseur, la cause de la validité que d'autres clercs plus compétents que l'abbé Celier (Père Pierre-Marie par exemple) ont bien vainement jusqu'ici tenté de défendre⁶, cette cause va s'effondrer encore plus vite. L'abbé Celier pourrait bien, par son articulet, par le désarroi de son argumentation, par son embrouillamini et son amateurisme, avoir achevé de discréditer la position des tenants de l'impossible validité sacramentelle de cette nouvelle consécration épiscopale promulguée par Montini PaulVI-le 18 juin 1968.

Nous n'avons toujours pas lu sous la plume d'un prêtre ou d'un évêque de la FSSPX, à laquelle appartient l'abbé Celier, une réfutation ou simplement une discussion de nos arguments qui soit de bon niveau et sérieuse, à l'égal de l'enjeu capital de cette question.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

⁵ [http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_\(ex_tomo_3\)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-08-annexe-refutation_de_santogrossi/rs_annexe_refutation_de_santogrossi_2006_08.pdf)

⁶ Et sur laquelle le Père Pierre-Marie tente actuellement de faire machine arrière